



Annexe 1

Les priorités d'intervention de la MRC de Becancour

Fonds Développement Territoire

2017-2018

Annexe 1 - Les priorités d'intervention de la MRC de Becancour

Mesures de développement local et régional	Priorités d'intervention
<p>a) La réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA); • Mettre à jour le système d'information géographique de la MRC; • Assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé.
<p>b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de sécurité incendie, l'accompagnement des municipalités dans le renouvellement du schéma de couverture de risques en sécurité incendie; • Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture; • Assurer un soutien et un accompagnement; • Élaborer un plan de sécurité civile; • Favoriser la mise en place de la fibre optique.
<p>c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC; • Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC.
<p>d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une politique visant le développement des collectivités; • Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets de développement; • Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local.
<p>e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, en tant que fiduciaire, à une entente en développement culturel; • Participer, en tant que fiduciaire, à une entente en développement agroalimentaire.
<p>f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des politiques culturelles et des aînés; • Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes; • Maintenir le soutien aux projets à portée locale et territoriale.